

DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
CANTON
GRAND COURONNE
COMMUNE
PULNOY

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2023/19

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

OBJET : Retrait de délégation de fonctions à un conseiller municipal

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PULNOY

- **Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-18,
- **Vu** l'arrêté N°2021/403 du 19 novembre 2021 portant délégation de fonctions à Monsieur Christian FRANCHE, conseiller municipal, pour la démocratie et démarche participative, les conseils de quartier et l'écoute citoyenne

ARRETE

Article 1 : La délégation de fonctions donnée par l'arrêté susvisé à Monsieur Christian FRANCHE, conseiller municipal, est rapportée.

Article 2 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle
- Madame la Trésorière de la commune
- L'intéressé

Article 3 : Cet arrêté sera publié sur le site internet de la Commune

A PULNOY, le 14 février 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404393-20230214-ARR192023-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Le Maire,

Marc OGIEZ

